

AVS



Les personnes assurées représentant une durée de cotisations complète (échelle 44) ont droit à une rente complète qui dépend du revenu moyen. Le montant minimum correspond à un revenu annuel moyen jusqu'à Fr. 13'680 Le montant maximum correspond à un revenu annuel moyen de Fr. 82'080 et plus.

Montants mensuels	Minimum	Maximum
Rente de vieillesse	Fr. 1'225	Fr. 2'450
Montant maximum pour couple		Fr. 3'675
Rente de veuve / veuf	Fr. 980	Fr. 1'960
Rente d'orphelin et d'enfant	Fr. 490	Fr. 980

Informations complémentaires

Unia Valais, 027 602 60 00